

JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-83 du 29 Février 1988

portant nomination du Président et des Membres du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU l'Ordonnance N° 74-79 du 20 Décembre 1974 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Béninoise pour le Développement,
- VU l'Ordonnance N° 75-39 du 10 Juillet 1975 portant réglementation bancaire,
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 85-327 du 22 Août 1985 portant approbation des Statuts de la Banque Béninoise pour le Développement,
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 27 Janvier 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD), les personnes ci-après désignées :

- Camarades - Antoine GAKPO, Directeur du Budget et
- Sylvain LADIKPO, Directeur de la Monnaie et du Crédit, Représentants le Ministère des Finances et de l'Economie,
 - Radji RACHIDI, Directeur du Plan d'Etat, Représentant le Ministère du Plan et de la Statistique,

.../...

- Bricé ZINSOU, Chef du Service des Personnels de conception et d'application, Représentant le Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;
- Coles CHAKIROU, Directeur des Affaires Administratives et Financières du Ministère de la Justice et de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, Représentant le Ministère de la Justice et de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Gilbert MEDJE, Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Représentant la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- Nicolas OSHUMARE, Directeur Général Adjoint du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Représentant le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Philippe Dama SUANON, Directeur Régional Adjoint de la Banque Béninoise pour le Développement (Agence de Parakou),
- Charles MENSAH, Chef du Service des Opérations Internationales et
- Pierre FRANCEGBE, Chargé de l'évacuation des Garanties et du Contrôle des chantiers, Représentants le SYNDICAT,
- Antoine DAGUEGUE, Agent de recouvrement et
- Albert SAVI, Agent de recouvrement, Représentants le Comité de Défense de la Révolution (CDR).

Article 2. - Le Camarade Antoine CAKPO est nommé Président du Conseil d'Administration de la Banque Béninoise pour le Développement.

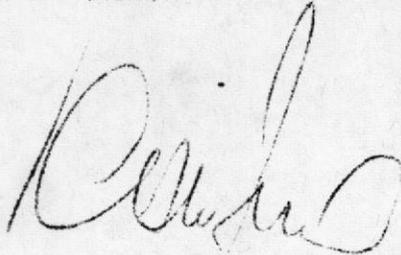
Article 3. - Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Février 1988
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances
et de l'Economie absent, le
- Ministre des Enseignements Maternel
- et de Base chargé de l'intérim,



Philippe AKPO

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 2 SGCEN 4 MFE 4 CPC 2 PPC 1 AUTRES
MINISTERES 14 SPD 2 UNB-ENA-FASJEP 3 DEP-DAAE-DLC-INSAE 8 IGE
ET SES SECTIONS 3 DCCT-ONEPI-GRANDE CHANCELLERIE 3 DB-DCOF-SOLDE
6 TRESOR 2 DI 2 DCF-DCE-DCI 3 DMC 2 CCF 2 DAN-BN 2 INTERESSES 12
JORPB 1.